



CLUB DE RANDONNÉES SAINT-CÔMOIS

BULLETIN D'INFORMATION

BULLETIN N° 101

Mars 2025

Le mot du Président :



Village de Clairvaux d'Aveyron

La randonnée est le moyen idéal de découvrir de nouveaux horizons et de nouveaux paysages.

Le retour du printemps est synonyme de réveil de la nature, de renouveau, les bourgeons apparaissent, s'ouvrent et laissent apparaître feuilles et fleurs, les oiseaux chantent et la nature reprend vie sous un doux soleil qui réchauffe le corps (et le cœur).

C'est une belle saison, les journées durent plus longtemps, prenons le temps de nous évader, respirer, faire une pause loin de la foule, et de cette actualité déconcertante, observer la lumière magique sur les paysages.

Au plaisir de vous retrouver sur nos chemins de randonnée.

Un petit retour sur notre thé dansant du 12 janvier qui s'est déroulé dans une excellente ambiance, accompagné d'un goûter riche et varié grâce à votre générosité, soyez en remerciés.

Il faut cependant noter une baisse de fréquentation depuis 2 années consécutives, due à plusieurs paramètres (âge vénérable et non renouvellement des danseurs, manifestations organisées le même jour dans un environnement proche, etc...) et une faible participation des adhérents du club.

Je remercie particulièrement la vingtaine de bénévoles qui en plus de leur altruisme, ont réglé les droits d'entrée, alimenté le buffet de desserts et assuré la réussite de cet évènement !

Le conseil d'administration s'est réuni pour analyser la situation, à la majorité des membres présents, il a été décidé de reconduire la manifestation le dimanche 11 janvier 2026. Cependant, si le résultat est décevant, et sans un sursaut de votre participation, il sera envisagé une autre forme de financement de nos moments conviviaux.

Vous appréciez de partager un moment de convivialité après la randonnée, sachez que la confection de pâtisseries n'est pas une exclusivité réservée aux animateurs, un simple appel de votre part et ils apprécieront votre bienveillance.

L'après Covid-19 : une nouvelle page s'écrit au club de St Côme, en 4 ans le renouvellement des adhérents est de plus de 40%, vous en êtes les ambassadeurs, soyez en remerciés.

Je vous invite tous à vous investir dans notre association, à partager vos valeurs, en devenant acteur du club, dans un esprit de convivialité et de solidarité.

Des formations de baliseur et d'animateur sont dispensées par la fédération, elles sont prises en charge par le club, sous condition d'être licencié depuis plus d'un an et moyennant un engagement moral d'exercer au minimum trois ans, je compte sur vous.

Excellentes randonnées à tous.

Amicalement et Sportivement André

La sécurité en randonnée est au cœur de nos priorités, un relâchement évident est présent, il faut y remédier.

Sur la route, en groupe, marcher à droite ou à gauche ?

La Fédération française de la randonnée pédestre a donné instruction à ses associations fédérées d'observer les consignes suivantes lorsque les parcours de randonnée ne peuvent éviter des portions de route ouvertes à la circulation automobile.

Lorsque des groupes de randonneurs sont amenés à emprunter des routes, ils sont tenus de respecter le code de la route (voir articles R412-34 à R412-43 du code de la route).

- **En agglomération et hors agglomération**, s'ils existent, il faut emprunter les trottoirs et les accotements praticables, quel que soit le côté où ils se trouvent, à droite ou à gauche (article R412-34 du code de la route)

- **Hors agglomération**, en l'absence de trottoir et d'accotement praticable, **le groupe de randonneurs qui constitue un groupement organisé doit se déplacer sur le bord gauche de la chaussée, exclusivement en colonne par un, sauf si cela est de nature à compromettre sa sécurité.** Selon la configuration de la route, le groupe peut se déplacer sur le bord droit de la chaussée en colonne par deux, en veillant à laisser libre la partie gauche de la chaussée pour permettre le déplacement des véhicules. Si le groupe est important, il est recommandé de le scinder en groupes de 20 personnes maximum, distants de 50 mètres les uns des autres (articles R412-36 et R412-42 II du code de la route)

C'est la sécurité du groupe qui guide le choix qui revient à l'animateur encadrant le groupe. Quel que soit ce choix, les randonneurs doivent tous cheminer du même côté.

Le balisage :

La saison de balisage va débuter. Lors de notre réunion du mardi 04 février, chaque baliseur officiel a répondu présent et a pris en charge un tronçon à rafraîchir. Cette année, en plus des 300km de sentiers à rafraîchir, nous allons créer 100km supplémentaires en vue du nouveau topo-guide intercommunautaire. Merci à ces bénévoles qui par leur action, permettent à l'ensemble des randonneurs de parcourir nos sentiers en toute sécurité. Vous pouvez accompagner un baliseur officiel pour une expérience avant de vous engager en formation.

Trans Aubrac :

Le samedi 19 avril aura lieu « l'Ultra Trans Aubrac ». Ce trail conduit les participants de Bertholène à St Geniez sur une distance de 106.5km, 3420m de dénivelé positif et 3600m de négatif. Depuis sa création, voilà 18 ans, nous participons à l'encadrement et à la sécurité pour la traversée des routes, merci aux bénévoles qui assurent la bonne organisation.

Précisions pour la mini rando du 10 mai avec Jacques Le Minier :

Pour que personne ne reste au bord du chemin je propose le samedi 10 mai d'effectuer parallèlement à la randonnée de Gérard à partir de la gare de Bozouls une petite marche pour ceux qui ont des difficultés et des problèmes de santé qui n'encouragent pas à suivre l'autre groupe. Aussi ce jour là pas question de vitesse ni d'obligation de distance, avec tous les arrêts nécessaires, éventuellement un aller retour, en fonction des possibilités de chacun. Je demande simplement de me contacter **avant au 06 30 65 16 63, pour savoir qui viendra.** Peut être faudra t'il attendre l'autre groupe pour le goûter ? Ne nous laissons pas abattre ! (Jacques)

L'organisation de nos sorties de plusieurs jours se poursuit :

- Voyage à ROSAS du 19 au 24 mai. Le séjour est complet avec 1 guide et 30 participants.
- Concernant le séjour à Salers du 17 au 20 juin, 3 guides et 46 participants inscrits.

Journées Prim'air nature :

Cette année elles sont à nouveau proposées (l'année dernière elles n'avaient pas eu lieu l'USEP ayant préféré se consacrer à des activités liées au Jeux Olympiques). Vous trouverez dans le programme ci-joint les lieux (Espalion – Estaing) et les dates que nous avons retenues. Nous lancerons un appel aux bonnes volontés pour l'encadrement.

Journée détente :

Elle aura lieu le jeudi 12 juin, au chalet Marcel Paul aux pistes du Bouyssou de Laguiole. Il vous sera proposé 1 circuit de randonnées à la portée de tous le matin.

Le repas de midi (truffade-saucisse) sera pris au chalet et est offert par le club. Nous vous attendons nombreux. **Pensez à amener vos couverts. Le départ est prévu à 8 heures au parking du foirail de SAINT COME juste avant la salle des fêtes.**

Sortie familiale du dimanche 06 juillet

Plusieurs propositions sont à l'étude. Dès que le choix sera fait nous vous en aviserons.

Assemblée Générale de notre club :

Elle aura lieu le samedi 27 septembre à 18h00 à la salle Carène de la mairie de Saint Côme. Retenez d'ores et déjà cette date.

Programme 2ème trimestre 2025 :

Est joint, en annexe à ce bulletin, le programme du 2ème trimestre 2025, merci aux animateurs qui l'ont préparé et bonne lecture à tous.

Le Président

Bulletin N° 101 du 25/03/2025

La Secrétaire

Berthomieu André

Rous Ginette